

§ 7

Pologne et Russie

PEREISLAV (Russie). — A la cathédrale, calice du XIII^e siècle.

PLOCK (Pologne). — Outre le calice de Conrad, dont nous avons cité l'inscription, on voit, à la cathédrale, un calice en or, donné par le prince Charles-Ferdinand, au milieu du XVII^e siècle. Des médaillons en émail, encadrés, représentent la Cène, l'apparition d'Emmaüs et le Jardin des Oliviers.

SOUZDAL (Russie). — Au monastère de Spasso-Effimiev, plusieurs calices d'argent gravé et ciselé (XVI^e siècle).

TRZEMESZNO (Pologne). — Sans parler des calices relativement modernes, nous devons mentionner trois calices du X^e siècle. L'un est travaillé au marteau; l'autre offre un sujet symbolique fort curieux: la crèche où naquit l'Enfant-Jésus; elle est couronnée de clochers byzantins, en sorte que l'étable de Bethléem est la figure de la future Église. Le troisième calice, dit saint Adalbert, est une coupe en agate, doublée en or à l'intérieur et dont la bordure inférieure est travaillée en forme de fleurs de lis (1).

L'espace ne nous permet pas de nous occuper des calices des autres pays. Notons seulement, qu'en 1879, on a trouvé, sur l'emplacement de Kobt, ancienne Coptos, jadis centre du Christianisme dans la Haute-Égypte, une très belle coupe en verre, ornée de poissons dorés, et que l'on croit avoir servi au Sacrifice eucharistique.

(1) Przędziecki, *Monuments du moyen âge et de la Renaissance dans l'ancienne Pologne*, t. I, pl. 4, 5, 6, 7; t. II, pl. 10.

CHAPITRE VI

Des accessoires du calice

ARTICLE I

Des pales

La pale, qu'on ferait mieux d'écrire *palle*, pour se conformer à l'étymologie (*pallium*), sert à couvrir le calice pendant une grande partie du Saint-Sacrifice. En France, on lui donnait souvent le nom de *carré*, à cause de sa forme.

Primitivement, le corporal s'étendait sur toute la longueur de l'autel et pouvait, à certains moments, se replier sur le calice pour le protéger. Mais quand le corporal fut raccourci, on usa d'un second corporal nommé *pale* et qu'aujourd'hui, en France, nous assujettissons à un carton.

L'abbé Pascal a invoqué à tort un texte du pape Innocent III (1), pour démontrer l'antiquité de la pale. Le cardinal Bona s'est également mépris sur la signification de ce même passage: *Duplex est palla quæ dicitur corporale, una quam diaconus super altare totum extendit, altera quam super calicem plicatam imponit*. Il s'agit ici, non pas de deux linges séparés, mais des deux parties du corporal, dont l'une couvre la table de l'autel, et dont l'autre sert à couvrir le calice. La preuve, c'est qu'Innocent III ajoute aussitôt: « La partie qui est étendue (*pars extensa*) représente la Foi; celle qui est repliée

(1) *De sacro mysterio altaris*, l. II, c. LV.

(*pars plicata*) figure l'intelligence. » Il faut, de plus, remarquer le titre même du chapitre : « *Des corporaux : Pourquoi une partie est étendue, et l'autre repliée au-dessus du calice* (1) ? »

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage des pales existait, au xiv^e siècle, en divers pays; car Raoul de Tongres (2) nous dit que dans toute l'Italie et l'Allemagne, on suivait la coutume de Rome en se servant de la pale pour recouvrir le calice; mais, qu'en France, on persévérerait à n'employer pour cet usage qu'une partie du corporal.

La pale ne s'introduisit en France qu'au xvii^e siècle et ne fut à peu près universellement admise qu'au xviii^e. Avant la Révolution, les diocèses d'Orléans et de Rouen, les Dominicains et les Chartreux continuèrent à replier sur le calice le corporal, auquel ils avaient conservé les grandes dimensions d'autrefois. C'est ce qui se fait encore aujourd'hui dans le diocèse de Lyon.

A Rome, la pale, ayant environ 15 centimètres carrés, ne couvre la patène qu'en débordant très peu par ses angles: c'est une double toile de lin, bordée par une étroite dentelle; il en est de même en Espagne. Dans quelques diocèses d'Italie, on voit des pales dont la partie supérieure est en drap d'or. En France, la toile est fixée à un carton, recouvert d'une étoffe de soie de la couleur liturgique du jour, souvent brodée en or, en argent, et même en perles. On raconte, dit l'abbé Pascal (3), que, pendant le séjour de Pie VII à Paris, une dame lui offrit une riche pale, ornée de rubis et d'une exquise broderie d'or. Le pontife, après avoir admiré la beauté du présent, pria la dame de le reprendre, en lui faisant observer que l'Église romaine ne se servait que de pales de lin. Le 10 janvier 1852, la Congrégation des Rites, vivement sollicitée, a fini, contrairement à ses décrets antérieurs, par tolérer les pales dont la partie supérieure est couverte de soie, pourvu que la partie inférieure fût en lin et que la partie supérieure ne fût jamais noire ni marquée d'aucun signe de deuil.

Aucune règle n'exige qu'il y ait une croix brodée sur la pale, soit au-dessus, soit au-dessous.

Saint Cajétan introduisit, dans les églises des clercs réguliers, l'usage d'une seconde petite pale, sur laquelle est placée l'hostie avant

(1) *Du sacré mystère de l'autel, opuscule du pape Innocent III, traduit et annoté par l'abbé Couren, p. 154.*

(2) *In canon. observ.*

(3) *Orig. de la liturg. cathol., p. 915.*

et après la consécration, afin de donner plus de facilité pour recueillir les parcelles détachées et les mettre dans le calice. Cette coutume ne paraît avoir été approuvée par Paul IV que pour cet ordre religieux. Cependant nous l'avons vue pratiquée dans un certain nombre d'églises d'Espagne. Dans quelques autres, jusqu'au moment de l'Offertoire, on place, sur l'hostie qui doit être consacrée, un petit rond en lin fin, qu'on prend au milieu par une espèce de houpe ou bouton.

ARTICLE II

Des voiles de calices

Le voile du calice (*velum, pepla, sudarium, couverture, voilet*) a son origine dans le grand voile (*pannum oblongum*), dont le calice restait enveloppé jusqu'à ce que le diacre le remit au prêtre. On dut surtout s'en servir lorsque le corporal, devenant moins ample, ne pouvait plus servir à couvrir tout à la fois le pain et le calice.

Dans l'ancien rite gallican, les dons offerts sur l'autel étaient recouverts d'un voile de soie, orné d'or et de pierreries. Il devait être assez épais pour dérober les choses saintes aux yeux des assistants. Grégoire de Tours (1) dit qu'un homme ayant donné à une église un voile précieux, il fut défendu de s'en servir, parce que sa transparence laissait apercevoir le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ.

Le concile de Clermont-Ferrand (535) défend de couvrir le corps d'un prêtre que l'on porte en terre du voile qui sert à couvrir le corps de Jésus-Christ, de peur qu'en voulant honorer les corps des défunts, on ne souille les autels.

En France, on fait retomber le voile sur le devant du calice, parce qu'il n'est pas assez ample pour le recouvrir tout entier. En Italie et en Espagne, le voile, très souple, plus grand, ordinairement sans broderies et sans doublure, retombe également des quatre côtés.

En Italie, au xiv^e siècle, les voiles étaient généralement faits d'un tissu tiré de l'ortie. Un inventaire de la cathédrale de Sienne (1467)

(1) *Vit. patr., c. viii, n. 11.*

mentionne dix-huit voiles de calice en *ortichaccio* (1). D'après les prescriptions du Missel, considérées seulement comme directives, le voile doit être en soie : mais l'usage a prévalu qu'il soit de la même étoffe que l'ornement dont se sert le célébrant. Il y en a en velours, en moire d'or ou d'argent, etc.

Le voile est garni d'un étroit galon ou d'une petite dentelle de soie ou d'or. En France, on marque d'une croix la partie qui doit retomber devant le prêtre.

Plusieurs rubricistes pensent que le voile doit toujours être de la couleur du jour : quelques uns prétendent qu'il devrait toujours être de soie blanche. La rubrique se tait à cet égard (2).

En France, on substitue quelquefois, abusivement, le voile du calice à la nappe, pour la communion des laïques.

Les Orientaux se servent de trois sortes de voiles (*καλυμμα*) : l'un pour couvrir le calice ; l'autre pour couvrir le disque où est le pain ; le troisième, beaucoup plus grand, enveloppe le tout. On le désigne sous le nom *δαψ*, parce qu'il entoure les espèces comme l'air en ronne la terre. Les Syriens le désignent par un mot qui signifie *nuée*. Cette sorte de voile paraît avoir été employé d'abord à Jérusalem.

On connaît un certain nombre d'anciens voiles de calice remarquables par la richesse de leurs broderies et de leurs médaillons. Citons en particulier ceux de Saint-André de Lille, de Zermezcelle (Nord), de Nédonchel (Pas-de-Calais), et des Carmélites d'Amiens. A l'Exposition de broderies, qui eut lieu à Londres, en 1874, on voyait un voile de calice du xvii^e siècle, en dentelle de Valenciennes, où étaient brodés divers sujets religieux, tels que l'Agneau divin, le pélican, la sainte Hostie, des anges adorateurs, des cœurs enflammés (3).

ARTICLE III

Des purificateurs

Le purificateur est une bande de toile blanche, repliée plusieurs fois sur elle-même, qui sert à essuyer le calice, d'abord avant d'y

(1) *Annal. archéol.*, t. XXV, p. 270.

(2) *Revue théol.*, t. III, p. 479.

(3) *Journal général des Beaux-Arts*, n^o du 22 août 1874. Cum digitis bene tergat calicem.

verser le vin et l'eau, puis après la communion, à la suite des deux ablutions. Il tire son origine assez moderne, du linge que le prêtre portait au bras gauche, comme aujourd'hui le manipule, et avec lequel il purifiait les vases du Sacrifice et s'essuyait les doigts. Quand ce linge fut remplacé par le manipule, on employa de petites serviettes pour purifier le calice.

D'après les écrivains mystiques du moyen âge, le purificateur représente l'éponge pleine de vinaigre et de fiel que les Juifs approchèrent des lèvres de Jésus mourant.

Dans un certain nombre d'églises, surtout dans les monastères, le même linge, fixé près de la piscine ou attaché au coin de l'autel, du côté de l'Épître, servait tout à la fois de purificateur et de manuterge.

Nous voyons dans le xiv^e Ordre romain, qu'à la première messe de la nuit de Noël, le pape essayait le calice, non pas avec un purificateur, mais avec ses doigts (1).

Les Clercs réguliers ne purifient point le calice aussitôt après les ablutions, mais seulement quand ils sont rentrés à la sacristie. Clément VII, ayant approuvé les usages liturgiques de ces religieux, ils ne croient pas que la constitution de saint Pie V *Quo primum tempore* puisse porter atteinte à leurs antiques coutumes (2).

En Italie, on attache des dentelles aux deux extrémités du purificateur, quelquefois même tout autour.

Le troisième concile provincial de Milan recommande de marquer le purificateur d'une croix, pour indiquer sa sainte destination.

La Congrégation des Rites, par un décret du 7 septembre 1816, a approuvé la coutume d'essuyer avec le purificateur les gouttes de vin ou d'eau qui se seraient attachées aux parois du calice, usage que le P. Judde avait vivement combattu, comme étant contraire aux rubriques.

A Lyon, du moins dans les grandes églises, le purificateur dont on s'est servi pour essuyer le calice n'est point replié pour resserrer encore. Il est introduit comme un tampon dans le calice, et ne doit plus être employé qu'après avoir été blanchi.

Dans la plupart des Églises orientales, c'est avec une éponge que le diacre purifie la patène et le calice, en souvenir de celle de la Passion de Notre-Seigneur. Cet usage est très ancien, puisqu'il en est question

(1) Mabillon, *Iter italic.*, t. II, p. 325.

(2) Pasqualigo, *De sacrificio novæ legis*, t. II, quæst. 785.

dans une homélie de saint Jean Chrysostome (1). Hors le temps de la messe, cette éponge (*ἀγία σπογγία*) est conservée dans un corporal.

ARTICLE IV

Des couloires

La couloire ou passoire était un vase en argent, de forme concave, dont le fond était percé de petits trous. On la plaçait au-dessus du



calice pour y verser le vin, qu'on épurait ainsi de toute matière étrangère. Cet ustensile est désigné dans les inventaires sous les noms de *cæbus, cola, colatorium, colum, colus; coulouère, stoupi*.

On lit dans un ancien Rituel de Saint-Martin de Tours : *Vinum per sion in calicem mittatur*. D. Martène (2) dit avoir demandé aux chanoines de cette église ce qu'il fallait entendre par *sion*, et qu'ils l'ignoraient. C'était probablement un vase analogue à la couloire.

Les Égyptiens, les Grecs et les Romains se servaient de couloires en métal pour passer le vin qu'ils prenaient à leurs repas, surtout quand il sortait du pressoir. La liturgie adopta cet ustensile, du moins dans les contrées qui produisaient des vins épais. Il est douteux qu'il ait été employé dans les Gaules avant l'introduction de la liturgie romaine. Mabillon (3) n'en a trouvé aucune trace dans les textes antérieurs à Charlemagne.

Le moine Théophile nous donne des détails précis sur ce genre de cuiller perforée. « Vous ferez, dit-il, la passoire, en or ou en argent, de cette manière : battez un petit vase en forme de petit bassin, un peu plus large que la paume de la main ; vous y adapterez une queue de la longueur d'un bras, de la largeur d'un pouce. Cette queue aura,

(1) *Hom. in epist. ad Ephes.*

(2) *De antiq. eccl. ritib.*, l. I, c. III, art. 9, § 13.

(3) *De liturg. gallic.*, l. III.

à l'extrémité, une tête de lion fondue, convenablement ciselée, qui tiendra la coupe dans sa gueule. Elle aura aussi, à l'autre bout, une tête ciselée de même ; dans sa gueule, sera suspendu un anneau, à l'aide duquel, en y introduisant le doigt, on pourra porter l'instrument. Le reste de la queue, entre les deux têtes, doit être orné de nielles partout, et çà et là sillonné d'un travail de fonte, de points, de lettres et de versets où il convient. La coupe sera au milieu du fond, sur une largeur circulaire de deux doigts, perforée de trous très fins, pour couler le vin et l'eau qu'on met dans le calice (1). » C'était le sous-diacre qui, à la messe pontificale, tenait cet instrument, avec le doigt auriculaire de la main gauche, passé dans l'anneau.

Dans certains monastères, l'usage de la passoire a persévéré jusqu'à la Révolution. « On voit au musée Barberini, dit le cardinal Bona (2), une petite couloire, de la forme d'une cuiller ayant un long manche, et une autre, également en argent, en forme de soucoupe, et dont les petits trous forment un dessin admirablement tracé. »

ARTICLE V

Des chalumeaux

Le chalumeau liturgique est un tube en métal, qui sert à humer le Précieux-Sang dans le calice. Pour expliquer son origine, on a prétendu que cet usage avait été introduit en faveur des Souverains-Pontifes âgés ; mais pourquoi alors ne s'en servent-ils que dans les messes solennelles et non dans les messes privées ? Ange Rocca (3) dit qu'on a voulu rappeler par là le roseau qui portait l'éponge imbibée de fiel, présentée au divin Crucifié. C'est là une explication mystique, faite après coup. Évidemment, le chalumeau fut inventé pour qu'on fût moins exposé à répandre le Précieux-Sang. Comme plusieurs antiques usages, ce rite s'est conservé, à titre de souvenir traditionnel, dans les solennités pontificales.

(1) *Divers. art. schedula*, lib. III, c. LVI, de *colatorio*.

(2) *De reb. lit.*, c. XXV.

(3) *Opera*, t. I, p. 27.

Le sous-diacre, après avoir reçu le baiser de paix, tirait cet instrument du sac ou du fourreau qui le renfermait. Après la communion du prêtre, du diacre et du sous-diacre, le diacre suçait le chalumeau par les deux bouts et le remettait au sous-diacre ; celui-ci le lavait avec du vin, en dedans et en dehors, et le remplaçait dans le fourreau, qui devait être déposé avec le calice dans l'*armarium*.

Outre les chalumeaux, conservés à l'église et mis à la disposition des fidèles, il y en avait qui étaient apportés par ceux qui ne voulaient pas se servir d'un instrument à l'usage de tous.

Le bout qui trempait dans le calice était évasé ou fait en forme de bouton ; l'autre, qui se mettait dans la bouche, était plus petit et tout uni. Quelquefois une rondelle l'entourait du côté de la poignée, pour limiter la longueur de la tige que le communiant devait mettre dans sa bouche.

Le chalumeau a été désigné sous les noms d'*arundo*, *calamus*, *canalis*, *canna*, *cannela*, *cannula*, *canola*, *canulum*, *fistula*, *pipa*, *pugillararis* (1), *pugillarium*, *siphon*, *siphon*, *suctorium*, *sugillaris* (suçoir), *sumptorium*, *tubulus*, *tuellus*, *tutellus*, *tuyau* (2).

D'après Daillé (3), les chalumeaux n'auraient été mis en usage par les moines que vers la fin du XI^e siècle, après que le pape Urbain II eut interdit l'intinction. D'autres écrivains (4) ne les font remonter qu'au XII^e siècle. Dom Chardon (5) croit qu'on s'en servait à Rome dès le VI^e siècle. Il est du moins certain qu'ils étaient connus au IX^e, puisque Paschase Radbert en parle, et que Charlemagne offrit à la basilique Saint-Pierre de Rome un calice et un chalumeau, après la messe où il fut sacré par le pape Léon III.

Une inscription de l'église Sainte-Marie in Cosmedin, à Rome, mentionne que Théobald, en 902, donna à l'église de Sainte-Valentine un calice en vermeil avec sa patène et son chalumeau. Vers cette même époque, le VI^e Ordre prescrit l'emploi du chalumeau.

En 1040, Suppo, abbé du Mont-Saint-Michel, légua à son monastère un chalumeau d'argent, sur lequel était gravée cette inscription : *Hic Domini sanguis nobis sit vita perennis* (6).

(1) Parce qu'on le tenait à la main.

(2) En italien, *sanguisuchello* ; en allemand, *Kelch+röhren*.

(3) *De cult. lat. relig.*, t. III, c. xxviii.

(4) Quenstedius, *Buddæus*, etc.

(5) *Hist. des sacr.*, t. II, p. 128.

(6) Mabillon, *Annal. bened.*, t. IV, p. 496.

Léon d'Ostie (1) compte, parmi les cadeaux que Victor III fit au monastère du Mont-Cassin, une fistule d'or à crosse.

Les Statuts de Saint-Benigne de Dijon (XI^e s.), nous apprennent que les religieux de ce monastère aspiraient le Précieux-Sang dans le calice, avec un chalumeau d'argent. Chez les Chartreux, au XII^e siècle, le chalumeau était en or.

Un règlement d'Albéric, abbé de Cluny, mort en 1109, ordonne que les chalumeaux soient en argent doré et non en or.

Les *Us* de Cîteaux disent qu'on peut se passer de chalumeau quand il n'y a que le prêtre et ses ministres qui communient, mais qu'on doit s'en servir chaque fois qu'il y a d'autres communions.

L'usage du chalumeau devait disparaître à peu près en même temps que la communion sous les deux espèces. Il persévéra jusqu'en 1437 dans l'ordre de Cîteaux et, jusqu'à la Révolution, dans les abbayes de Cluny et de Saint-Denis.

Cette ancienne coutume a survécu pour la messe papale solennelle. Le Souverain-Pontife puise le Précieux-Sang avec un chalumeau d'or, dans le calice que le diacre lui présente. Le diacre et le sous-diacre communient ensuite de la même manière.

Le 20 novembre 1846, Pie IX accorda à un chanoine du Chapitre de Saint-Jérôme des Illyriens, qui ne pouvait mouvoir sa tête, la permission de se servir du chalumeau pour l'absorption du Précieux-Sang.

Du Cange a cru que les Grecs se servaient du chalumeau et lui donnaient le nom de *λαβίς*, mais il s'est trompé à cet égard. Le *λαβίς*, comme on peut le voir dans l'Eucologe de Goar (2), n'est autre chose que la cuiller eucharistique. J. Gretzer (3) et Vogt (4) disent que l'usage du chalumeau, quoique rare chez les Grecs, n'y est pas inconnu. Nous ne croyons pas qu'il en soit fait mention dans les écrits des Orientaux (5).

L'emploi du chalumeau fut adopté par les Luthériens et même prescrit, en 1564. On s'en servait encore au XVIII^e siècle à Hambourg et dans quelques autres églises évangéliques luthériennes (6).

Des chalumeaux du moyen-âge sont conservés à l'abbaye de Saint-Pierre de Salzbourg ; à celle de Witten (Tyrol), etc.

(1) *Chron. Cassin.*, t. III, ad *calcom*.

(2) P. 125.

(3) *Annot. ad J. Cantacuzeni Histor.*, p. 613.

(4) *Hist. fistulæ euchar.*, p. 23.

(5) Lamy, *De Syror. fide*, p. 188.

(6) Vogt, *Op. cit.*, p. 41.

ARTICLE IV

Des cuillers eucharistiques

Les cuillers liturgiques (*cochlear, cochleare*) ont eu diverses destinations eucharistiques. Les deux principales sont, en Occident, de puiser dans la burette l'eau qu'on doit mettre dans le calice, ce qui évite l'inconvénient d'en mettre une trop grande quantité; et, en Orient, de communier les fidèles avec une petite portion du pain trempé dans le Précieux-Sang.

La cuiller à puiser l'eau, en or ou en argent, est encore assez usitée aujourd'hui en Italie, en Espagne, en Belgique et en Alsace; elle l'était jadis dans les Pays-Bas, en Flandre, dans un certain nombre de diocèses de France, à Cluny, à la Chaise-Dieu, chez les Minimes, etc.; les Chartreux sont restés fidèles à cette coutume.

La Congrégation des Rites a répondu, le 6 février 1858, que l'emploi de cette petite cuiller n'est pas défendu.

A la messe pontificale, le sacriste met quelques gouttes d'eau dans la cuiller d'or, pour que le sous-diacre en verse le contenu dans le calice du pape.

Les Orientaux se servent aussi d'une cuiller eucharistique, mais dans un tout autre but que les Latins. Avec cette cuiller, ils prennent dans le calice les particules de pain consacré, pour les distribuer aux communicants, et préviennent ainsi l'effusion du Précieux-Sang.

Les Grecs prétendent que saint Jean Chrysostome inventa l'usage de cette cuiller, mais ils ne sauraient en fournir aucune preuve certaine. Il n'en est pas moins démontré que cette coutume est antérieure au concile d'Éphèse, puisque les Nestoriens, qui se séparèrent de l'Église à cette époque, donnent la communion de cette manière, ainsi que les Jacobites Syriens, les Coptes, les Ethiopiens, et presque tous les Chrétiens du rite oriental.

Un très ancien diptyque grec, publié par Pacciaudi (1), nous mon-

(1) *Antiq. christ.*, p. 389.

tre le saint abbé Zosime communiant sainte Marie l'Égyptienne, à l'aide d'une cuiller.



Communion donnée avec une cuiller.

Les Grecs modernes donnent à cette cuiller le nom de *labtis*, par allusion au forceps avec lequel l'ange, dans la vision d'Ézéchiel, saisit le charbon ardent sur l'autel, pour en purifier les lèvres du Prophète.

Les Arabes appellent cette cuiller *labidan* ou *mulaubet*, les Coptes, *cochlear crucis*, parce que cet ustensile est ordinairement terminé en forme de croix.

La cuiller eucharistique des Orientaux est consacrée avec un grand appareil. Voici la bénédiction qu'on trouve dans la liturgie copte de saint Cyrille : « Dieu, qui as rendu ton serviteur Isaïe digne de voir le Chérubin, dans la main duquel était la pincette avec laquelle il enleva un charbon de l'autel et l'approcha de la bouche du Prophète, maintenant encore, ô Dieu, Père tout-puissant, étends ta main sur cette cuiller, dans laquelle doivent être reçus les membres du corps saint qui est le corps de ton Fils unique, Seigneur, Dieu, et Notre Sauveur Jésus-Christ. Bénis-la et sanctifie-la, donne-lui la vertu et la gloire de la pincette qui est sous la main du Chérubin, parce que à toi appartient la puissance, la gloire et l'honneur, avec ton Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur, et l'Esprit-Saint, maintenant et toujours. »

Renaudot (1) se trompe quand il croit que les Arméniens se servent de la cuiller pour distribuer le pain eucharistique. Il est certain que le prêtre prend ce pain dans le calice avec le pouce et l'index, pour le déposer dans la bouche des communicants (2).

(1) *Perpét. de la Foi*, l. VIII.

(2) Le Brun, *Explic. des cérém.*, t. V, diss. X, p. 339.

En dehors des deux usages principaux que nous venons de signaler, il en était quelques autres qui ont disparu.

Il y avait des cuillers qui servaient aux prêtres pour prendre les oblations du pain et les poser sur la patène. C'est pourquoi, dans divers inventaires, nous voyons des mentions de cuillers, accompagnant celles des patènes.



Cuiller de calice à
Sainte-Marie de Cologne.

Un certain nombre d'antiques cuillers, conservées dans les églises, dans les musées et les collections particulières, sont décorées de sujets religieux. Quelques unes ont été publiées par M. de Rossi (2) et par le P. Garucci (3); mais il est très difficile de reconnaître celles qui ont eu une destination eucharistique, attendu que les cuillers de table étaient fréquemment ornés de sujets chrétiens.

(1) *Bullet.*, nov, 1868, p. 82.

(2) *Ibid.*

(3) *Storia dell'arte cristiana*, pl. 462.

ARTICLE VII

Des *flabella*

On donne le nom de *flabellum* à l'éventail, ordinairement en vélin ou en plumes de paon, avec lequel un diacre ou un acolyte tempérant la chaleur dont le célébrant aurait pu être incommodé, et chassait les mouches qui auraient pu se poser sur les oblations ou tomber dans le calice sacerdotal, dans les calices ministériels et dans les *scyphi*. Cette précaution, déjà consignée dans les *Constitutions apostoliques* (VIII, 12), démontrerait, à elle seule, la croyance des premiers âges chrétiens à la présence réelle. Les écrivains du moyen âge attachent, comme d'ordinaire, diverses significations mystiques à ces instruments d'utilité pratique. Par là même que le *flabellum* était généralement fait avec des plumes de paon, rappelant les plumes ocellées des ailes des Chérubins, on y a vu le symbole de ces anges adorateurs qui, selon l'expression d'Isaïe (VI, 2), entourent le trône de Dieu et voilent avec leurs ailes la face du Seigneur. Hildebert de Tours indique une autre signification mystique. Envoyant un *flabellum* à l'un de ses amis, il lui écrit : « Lorsqu'avec cet éventail, vous chasserez les mouches qui viendront se reposer sur l'autel, il faudra aussi repousser avec l'éventail de la foi catholique les diverses tentations qui se présentent à l'esprit pendant le Saint-Sacrifice. Ainsi il arrivera que cet objet destiné à votre usage vous fournira de plus une instruction mystique. »

Les éventails destinés à chasser les mouches étaient connus dès la plus haute antiquité; on en voit de figurés, comme insignes de souverain, sur les bas-reliefs de l'Assyrie, de l'Égypte et de la Perse. Les Grecs et les Romains empruntèrent à l'Asie cet éventail circulaire que les esclaves agitaient autour de leur maître. L'Église en fit, de très bonne heure, un instrument liturgique.

Les Grecs lui donnèrent le nom de *πτερόν* (*éventail*), *μωσισσίου* (*chasse-mouches*) et aussi d'*hexaptérige*, quand il représente, un Séraphin à six ailes. Chez les Latins, on l'appelait *cherubim*, *dya-dema*, *flabellum*, *muscarium*, *musco*, *pavonium*, *philacia* *rotunda*, *ripidia*, *rotulus*, *ventilabrus*; au moyen âge, on dit : *esmouchoir*, *esmouchoir*, *éventail*, etc.

A cette dernière époque, ces instruments ressemblaient à certains éventails modernes, consistant en une bande de papier ou d'étoffe pliée autour d'un axe muni d'un manche. Il y avait quelquefois deux manches qui, étant réunis dos à dos, donnaient à l'ensemble la forme d'un éventail rond. On a employé pour les fabriquer, des feuilles de palmier, le parchemin, la soie, et surtout des plumes de paon. Les montants étaient en bois, en ivoire, ou en argent.

M. de Linas, dans une savante dissertation (1), a restitué à la catégorie des *flabella* des disques crucifères en or, en argent ou en cuivre, dont une soie ou une queue aiguë indique qu'on les fichait sur un support quelconque. Jusque là on avait cru y reconnaître des croix de consécration, des croix processionnelles, des crosses abbatiales, des reliquaires, ou bien encore des pièces d'orfèvrerie, destinées à parer soit l'autel, soit des châsses de saints. L'éminent archéologue a décrit huit monuments de ce genre, s'échelonnant du XII^e au XV^e siècle, appartenant à la cathédrale d'Hildesheim, à l'abbaye de Kremsmünster (Styrie), au musée d'antiquités de Copenhague, aux collections de M. Basilewski et de M. le baron Seillière.

Dans la vie de saint Fulgence, évêque de Ruspe, il est dit que, lorsqu'il était encore moine, il fabriquait souvent des *flabella* avec des feuilles de palmier.

Photius, en 859, envoya au pape saint Nicolas I^{er} de riches présents, parmi lesquels se trouvaient plusieurs *flabella* (2).

Le IX^e siècle nous a légué un curieux *flabellum*, qui a servi de chasse-mouches, soit à table, soit durant l'office divin : c'est celui de l'abbaye de Tournus, où il avait été apporté par les moines de Noirmoutiers, et qui se trouve dans le cabinet de M. Carrand, jadis à Lyon, aujourd'hui à Pise. Sur les zones du vélin de cet éventail se trouvent de nombreuses figures de saints et de saintes, avec l'indication de leurs noms et une longue inscription en vers dont voici le sens :

« Dominateur suprême des vents, daigne accepter ce don offert d'un cœur pur ; Vierge, mère du Christ, sois célébrée par le même vœu ; toi, prêtre Philibert, sois pareillement honoré. Il y a deux choses qu'un petit éventail procure en été : il chasse les mouches,

(1) Les disques crucifères, le *flabellum* et l'*umbella*, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXXIV, 3^e et 4^e livr.

(2) Héfélié, *Hist. des conciles*, trad. Delarc, t. V, p. 446.

tempère la chaleur et donne le moyen de goûter le bienfait de l'air sans fatigue. De plus, celui qui veut passer une année chaude, en se garantissant des mouches insupportables, doit se munir d'un éventail pour tout l'été. » Du côté opposé, on lit : « Ce précieux ornement, monté sur un beau manche, permet d'être toujours présent dans le saint lieu, car il chasse par son souffle les volatiles incommodes et les fait partir au plus vite par son déplacement. Cet éventail provoque un doux zéphyr, tandis que la chaleur brûle, il rafraîchit et met en fuite les insectes malpropres et importuns. » Au-dessous de quatre figures sculptées sur le chapiteau de la monture, on lit les noms suivants : *S. Maria*. — *S. Agnes*. — *S. Filibertus*. — *S. Petrus*. Le nom de l'auteur nous est révélé par cette inscription écrite sur l'astragale inférieure : IOHEL ME SCE FECIT IN HONORE MARIE (1).

Reimbert, évêque de Verdun, au XI^e siècle, fit présent à son église de deux éventails liturgiques, richement brodés.

Visconti (2) a prétendu que l'usage du *flabellum* ne dura que jusque l'an 1100. Cette assertion est complètement inexacte. En effet, il est question de cet instrument dans le *Rational* de Guillaume Durand, et nous le voyons figurer dans des miniatures du XIII^e siècle. Il n'a été presque généralement abandonné que vers la fin du XIV^e siècle, alors que cessa la communion sous les deux espèces, et encore a-t-il persévéré à Rome et peut-être ailleurs dans le cours du XV^e siècle. C'est en souvenir de l'ancienne coutume que, lorsque le pape est porté sur la *sedes gestatoria*, deux cameriers tiennent, de chaque côté, deux grands éventails en plumes d'autruche, ocellées de plumes de paon.



Flabellum grec (3).

Les Grecs ont conservé l'usage du *flabellum*. Le diacre, à son ordination, le reçoit comme un signe de la fonction dont il sera chargé. Le *rhipidion* des Grecs a la forme d'une tête de Séraphin à six ailes, fixée

(1) Ce *flabellum* a été chromolithographié dans l'*Album des arts au moyen âge*, de Du Sommerard, 9^e série, pl. XIV.

(2) *Observ.*, t. IV, l. VII, c. XIII.

(3) Nous reproduisons le dessin donné par Goar. M. de Linas pense que ce Séraphin devait être figuré au repoussé sur un disque métallique. *Loc. cit.*, p. 504.

au bout d'un manche en bois. On le porte, comme insigne d'honneur, devant les patriarches et à diverses processions. Le rhipide qui sert à la messe est fait ordinairement d'un morceau de drap brodé.

Aujourd'hui, chez les Russes, l'usage du *flabellum*, disque métallique, orné d'un séraphin hexaptère, est limité aux évêques qui officient pontificalement. En Moldavie, on ne se sert du rhipide que dans trois circonstances : aux processions où figure un archevêque, pendant la lecture de l'évangile, et à l'élévation de la messe. Chez les Arméniens et les Maronites, deux diacres agitent, chacun, près de l'évêque, un *flabellum*, garni de petites lames d'argent faisant l'office de clochettes.

CHAPITRE VII

Des ciboires

Le ciboire est le vase destiné à contenir des hosties consacrées pour la communion des fidèles.

Hospinien, Gabriel Biel, Duplessis-Mornay, Jonas Porrée et quelques autres écrivains ont avancé que l'usage de réserver la sainte Eucharistie et de la conserver dans des ciboires ne s'était introduit dans l'Église que vers l'an 1215, après la célébration du iv^e concile de Latran. Cette assertion est démentie par les témoignages les plus irrécusables. Nous avons vu précédemment que, dès l'origine de l'Église, les fidèles, en diverses circonstances, communiaient hors du sacrifice de la messe, et que les espèces consacrées étaient réservées à leur intention. Aussi les *Constitutions apostoliques* recommandent-elles aux diacres de renfermer dans le tabernacle les hosties qui n'auraient point été consommées pendant le Saint-Sacrifice (1).

Nous allons nous occuper successivement : 1^o des noms des ciboires ; 2^o de leur matière ; 3^o de leur forme et de leurs dimensions ; 4^o de leurs ornements et de leurs inscriptions ; 5^o des custodes de viatique ; 6^o de quelques prescriptions liturgiques, relatives aux ciboires ; enfin, 7^o nous fournirons des indications sur un certain nombre de ciboires remarquables.

ARTICLE I

Des divers noms des ciboires

Le vase destiné à contenir la réserve eucharistique a été, le plus ordinairement, désigné sous le nom de *pyxis* (pyxide), dans le cours

(1) Lib. VIII, c. XIII.